

UNITE CLASSIQUE D'INJECTION PLASTIQUE

SOMMAIRE

1. Définition de l'activité	Page 4
2. Des éléments pour une étude de marché	Page 6
3. Moyens nécessaires pour démarrer l'activité.	Page 12
4. Eléments financiers	Page 17
5. Règles de la profession	Page 25
6. Contacts et sources d'information	Page 28
7. Bibliographie	Page 46

EN BREF

Les plastiques apparaissent aujourd'hui comme de véritables "matériaux miracles".

L'essor constant de la production d'articles en plastique partout dans le monde tient directement aux qualités intrinsèques de tels objets.

Les plastiques ont éclipsé d'autres matériaux dans de nombreuses branches.

Ils concurrencent les matériaux traditionnels dans l'emballage, la construction, l'industrie automobile et dans de nombreuses autres branches de l'industrie.

Les critères gouvernant leur choix sont plus nombreux que ceux qui caractérisent les autres matériaux.

Parmi ces critères, il est possible de citer :

- les prix,
- les propriétés :
 - physique (densité, transmission de la lumière, bonne finition de surface, ...),
 - mécanique (résistance au choc, à la tension, à l'abrasion, ...),
 - thermique (résistance aux hautes et basses températures, dilatation, inflammabilité ;
 - chimique (résistance aux rayons U. Violet, non conductibilité du courant électrique,...),

1 – DEFINITION DE L'ACTIVITE

Le principe d'injection d'un polymère peut être résumé en 3 phases :

- le remplissage (ou injection) : le polymère remplit l'empreinte et occupe le volume de la cavité. On se sert de la vis comme d'un piston ;
- le maintien : le polymère est compacté dans l'empreinte pendant le refroidissement ;
- le refroidissement : le polymère est figé et la pièce éjectée quand sa rigidité est suffisante.

Et le cycle reprend : on dose une nouvelle quantité de matière pour la pièce suivante, pendant le refroidissement de la pièce précédente, par rotation de la vis qui amène de la matière en bout de vis (buse).

Les qualités d'une pièce seront très influencées par le remplissage et le compactage de l'empreinte.

On distingue 3 types d'injection en fonction de la puissance de fermeture des presses utilisée (donc de la taille des pièces réalisables) : petite, moyenne et grosse injection.

D'un point de vue technologique, on distingue 3 classes d'injection : classique (tolérances ~ 1 %), technique (tolérances ~ 0,6 %) et précision (tolérances ~ 0,3 %).

A titre d'exemple, sur les quelques 800 injecteurs français, une cinquantaine seulement font de l'injection technique ou de précision.

Ce sont donc **ces 2 classes d'injection qu'il faut posséder** pour satisfaire une sous-traitance d'exportation pour des grands donneurs d'ordres internationaux, avec un parc de production adapté de machines récentes.

1.1. Les produits

L'injection technique trouve ses applications dans de nombreux domaines dont les plus importants sont : l'Agriculture, l'Automobile, l'Environnement, l'Industrie aéronautique,

Cette fiche concerne particulièrement des produits divers injectés en Polypropylène (PP), Polystyrène (PS), Polyacrylonitrile - co- butadiène - co- styrène (ABS) et Polycarbonate (PC), destinés à satisfaire la demande industrielle en produits et accessoires en plastique :

- utilisateurs industriels : fabricant d'électroménagers, industrie automobile ;
- produits / composants élaborés pour diverses applications industrielles ;
- produits en sous-traitance pour des clients européens.

1.2 Aptitudes

Les intervenants dans l'injection technique doivent posséder un savoir technique important en plasturgie, doublé d'une bonne culture générale ainsi que d'une certaine ouverture d'esprit pour suivre les évolutions en cours et anticiper les changements prévisibles. Pour certains produits, la valeur technologique fera la différence.

Les évolutions technico-économiques du secteur sont tellement importantes, qu'elles obligent à pratiquer une veille stratégique constante. La connaissance des marchés étrangers est souvent nécessaire sinon obligatoire pour atteindre une envergure internationale.

L'environnement concurrentiel actuel, l'exiguïté du marché intérieur, le démantèlement tarifaire progressif et l'ouverture totale annoncée pour 2008, imposent une analyse fine des possibilités des marchés et d'écoulement des produits.

Le montage d'alliances préalables et la recherche de partenariat international augmenteraient les chances de réussite de ce projet.

2. Des éléments pour une étude de marché

2.1. Situation nationale

Le procédé du moulage par injection est prédominant en Tunisie. 192 entreprises utilisent ce procédé pour fabriquer des biens de consommation courante, des articles d'emballage et des pièces techniques.

Les ventes de produits injectés sont de 149 Millions de dinars et représentent 43% du chiffre d'affaires global de la plasturgie.

Répartition du chiffre d'affaires moyen par procédé de fabrication

PROCEDES	C.A EN MILLIONS TND	%	Nombre d'entreprises (*)
Injection	149	43%	192
Extrusion	131	38%	147
Soufflage	17	4%	37
Thermoformage	13	4%	18
ROTO moulage	6	2%	13
Complexage	20	6%	5
Autres (moulage, compression, façonnage, recyclage,...)	7	2%	50
Total	343	100%	--

(*) Plusieurs entreprises utilisent plus d'un procédé.

Source : Etude de Positionnement stratégique du secteur du plastique – API- 2000
Analyse des fichiers disponibles (API, CETIME, FNAC) et données d'enquête.

2.2. Principales entreprises et localisation

De manière générale, près de 80% des entreprises de transformation des plastiques sont localisées dans les plus grands centres urbains, à savoir dans la région de Tunis, du Sahel et de Sfax. Quelques entreprises se sont installées dans des pôles industriels secondaires, souvent en raison de développement des zones industrielles proches de Tunis (comme Z.I d'Utique dans la région de Bizerte ou la Z.I de Grombalia dans la région de Nabeul).

L'évolution de la création des entreprises permet de souligner les caractéristiques suivantes :

- le parc des industries du plastique est jeune; 50% des entreprises ont été créées après 1987,
- les entreprises leaders du secteur comptent parmi les plus anciennes,
- les entreprises totalement exportatrices sont toutes jeunes.

2.3. La production tunisienne

La valeur de la production du secteur des plastiques (au sens de la nomenclature des activités tunisiennes) est en moyenne de 343 Millions de dinars ; elle connaît une croissance régulière de plus de **9%** par an, et représente **1,5%** de la production de l'ensemble des industries manufacturières. La valeur ajoutée dégagée représente plus du quart (26%) de la production. Le chiffre d'affaires réalisé par les produits injectés est de 149 Millions de dinars, soit 43% du total des ventes des produits plastiques.

Le chiffre d'affaires réalisé par la plasturgie se répartit en moyenne, par famille de produits, comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires par famille de produits

Produits	%
Emballages et films d'emballage	37%
Tubes et tuyaux, feuilles et plaques	22%
Pièces techniques	11%
Articles pour bâtiment	5%
Articles ménagers	8%
Articles scolaires et de bureaux	3%
Mobilier et meuble de jardin	2%
Autres articles en matière plastique	12%
Total	100%

Source : Etude de Positionnement stratégique du secteur du plastique – API- 2000
Analyse des fichiers disponibles (API, CETIME, FNAC) et données d'enquête

2.4. Les échanges extérieurs

Les importations

L'importation moyenne des matières premières pour la transformation est estimée à 152 000 tonnes. Plus de 70% du tonnage importé est constitué de PE (46%) et de PVC (25%).

La structure des importations annuelles moyennes se présente comme suit :

Produits	en Valeur	en Quantité
- PE	43 %	46 %
- PP	11 %	14 %
- PS	9 %	9 %
- PVC	21 %	25 %
- PUR	7 %	3 %
-Autres polymères	9 %	3 %
Total	100 %	100 %

Source : Etude de Positionnement stratégique du secteur du plastique – API- 2000
Analyse des fichiers disponibles (API, CETIME, FNAC, INS) et données d'enquête

La croissance annuelle moyenne des importations de matières premières est de **8%** par an. Quant aux importations des produits finis en plastique, elles comprennent particulièrement les plaques, feuilles et bandes en matière plastique, tubes et tuyaux, films et emballages plastiques, plastiques techniques et les produits divers en matière plastique.

Structure des importations annuelles moyennes des produits finis

<i>Produits</i>	<i>En valeur</i>	<i>En tonnage</i>
- Tubes et tuyaux	9 %	9 %
- Plaques et feuilles	28 %	39 %
- Emballage et conditionnement	15 %	13 %
- Plastiques techniques	15 %	9 %
- Articles de bâtiment	3 %	4 %
- Articles ménagers	1,7 %	2 %
- Meubles en plastique	0,3 %	1 %
- Autres ouvrages en matières plastiques	28 %	23 %
Total	100 %	100 %

Source : Etude de Positionnement stratégique du secteur du plastique – API- 2000
Analyse des fichiers disponibles (API, CETIME, FNAC, INS) et données d'enquête

Les produits et ouvrages divers en matières plastiques importés sont constitués d'articles scolaires et de bureau, de vêtements, d'articles de décoration, de moules en matières plastiques, etc. Ils représentent 28% de la valeur des produits finis importés.

Plus des $\frac{3}{4}$ des importations de la Tunisie en produits plastiques proviennent de l'Union européenne, et 12% proviennent d'Arabie Saoudite.

Les exportations

Les exportations des ouvrages en plastiques portent sur des segments de marché assez diversifiés. Elles concernent les films, feuilles et plaques, les emballages, les articles techniques (essentiellement électriques) et les biens de consommation (articles ménagers, articles de bureaux et jouets, etc.).

La répartition des exportations totales annuelles moyennes est la suivante :

Structure des exportations annuelles moyennes des produits finis

Produits	en valeur	en Quantité
- Tubes et tuyaux	7 %	6 %
- Plaques et feuilles	23 %	35 %
- Emballage et conditionnement	19 %	15 %
- Plastiques techniques	21 %	13 %
- Articles de bâtiment	2 %	12 %
- Articles divers	28 %	19 %
Total	100 %	100 %

Source : Etude de Positionnement stratégique du secteur du plastique – API- 2000
Analyse des fichiers disponibles (API, CETIME, FNAC, INS) et données d'enquête

Les matières premières exportées représentent 10% du total des exportations des produits en plastique. Il s'agit d'exportations en l'état.

Les principales destinations pour l'exportation des produits et ouvrages en plastique sont l'Allemagne (24%), l'Algérie (22%) et la Libye (20%). Les exportations vers les pays de l'U.E. sont modestes par rapport à d'autres produits manufacturiers. Elles concernent surtout les produits d'emballage et de conditionnement, souvent liés à l'exportation de biens, particulièrement le textile et l'habillement, et les articles techniques.

Le potentiel d'exportation vers les pays voisins est très important et concerne toutes les applications de la plasturgie (films, tubes et tuyaux, emballages, pièces techniques et articles scolaires et de bureau).

Le promoteur du nouveau projet doit chercher un partenariat européen pour s'assurer au moins une partie du marché et donc plus de pérennité et de rentabilité.

Cependant, il est conseillé que ce partenariat ne soit pas majoritaire pour que le projet garde son indépendance. Il pourra alors développer des collections propres et des marchés plus diversifiés. Ceci se traduit par une plus grande valeur ajoutée et donc par une plus grande rentabilité.

2.5. Positionnement de l'activité à l'international

A la lumière des différentes études réalisées, il s'avère que la Tunisie dispose de plusieurs atouts qui peuvent lui conférer un positionnement international appréciable. Il s'agit tout particulièrement des facteurs suivants :

- la stabilité politique ;
- la compétitivité par le prix sur le marché européen ;
- la qualité des produits de la plasturgie déjà réalisés ;
- le potentiel de développement très élevé des entreprises ;
- la réactivité élevée des entreprises grâce à leur taille ;

Par rapport à l'Europe, il faut souligner :

- que c'est une zone de libre échange avec la Tunisie ;
- la bonne connaissance du marché européen grâce aux travaux de sous-traitance déjà réalisés ;
- la proximité géographique et la maîtrise d'une langue européenne ;

Pourquoi exporter particulièrement vers les marchés européen et maghrébin ?

- Ce sont des marchés que l'on peut mieux suivre du fait de leur proximité géographique.
- C'est une zone perméable à la plasturgie tunisienne.

2.5. Evolution de l'activité

Les développements technologiques au niveau des procédés de transformation et des équipements de production s'orientent aussi bien vers la diversification que la spécialisation. Ils se résument ainsi :

- grandes cadences : quelques 10.000 pièces/h (emballage) ;
- parois minces et tolérances $\sim 1/100$ mm ;
- micro-injection : poids environ 1 g, en salle blanche, parfois sous vide, avec des tolérances voisines du micron (électronique, CD, médical) ;

- à parois minces (pour "portables") ;
- allégé (semblable au bois) ;
- multi-matières à interface précise ou bi matières (rigide+souple) ;
- multi-couleurs, avec presse à plusieurs têtes ;
- avec décoration ou peinture dans le moule ;

Des secteurs importants s'offrent à l'injection technique. Les évolutions technologiques constantes et rapides, et la baisse des prix des matériels entretiennent de ce fait le dynamisme et la créativité.

2.6. Clientèle

La segmentation du marché montre une hétérogénéité extraordinaire des utilisateurs des produits injectés.

Cette unité serait spécialisée dans les articles techniques produits pour le compte d'industriels et d'équipementiers exigeants. Elle opère en partenariat et/ou en sous-traitance spécialisée en articles de plastique technique de petites et moyennes séries.

2.7. Place du créateur

L'important pour l'entrepreneur est de se familiariser au maximum avec l'ensemble du processus de l'injection technique et les possibilités offertes pour produire tel ou tel article.

En effet, une entreprise d'une trentaine de salariés est petite. Elle offre beaucoup de polyvalence dans la conception, la création et la gestion.

3. LES MOYENS NECESSAIRES POUR DEMARRER L'ACTIVITE

Cette unité travaillera sur la base de contrats avec des clients réguliers et exigeants (industriels, collectivités et commerçants). Sa production sera optimisée de manière à comprimer les coûts et offrir à temps des produits compétitifs.

3.1 Ressources humaines

L'entreprise occupera dans un premier temps 30 personnes qui se répartissent selon les profils suivants :

- 3 ingénieurs
- 6 Techniciens supérieurs
- 2 cadres commerciaux
- 10 ouvriers spécialisés
- 9 agents d'exécution (7 production et 2 commercial / administratif).

De manière générale, tout le personnel de production doit disposer d'une formation spécifique dans le domaine de l'injection et ce compte tenu des caractéristiques intrinsèques du métier sur le plan technique.

Quant au personnel administratif et commercial, il doit être bien entendu formé dans le domaine de la gestion et connaître les spécificités des segments de marché qu'occupe l'entreprise.

3.2. Les conditions de travail dans le secteur

Ces conditions sont régies par **les conventions collectives nationales de l'industrie de transformation des plastiques** datant du 11 novembre 1976, et régulièrement mises à jour à l'occasion des négociations sociales, dont la dernière date du 25 novembre 2002 et publiée dans le JORT n° 101 du 13 décembre 2002 (pages 3411 à 3417) (**temps de travail, salaires, congés, primes, ...**).

Les salaires ouvriers payés à l'heure ou au mois se répartissent selon la catégorie et l'échelon ; sont détaillés dans la dite convention. **Les congés payés** y sont également prévus.

Mais de manière générale dans la plasturgie les salaires moyens sont estimés à 850 TND / mois pour les cadres supérieurs, 700 TND /mois pour les cadres moyens, 450 TND pour les agents de maîtrise, et 300 TND pour le personnel d'exécution, avec un treize mois de salaires servis.

3.3. Les équipements et le local

Machines :

10 presses de 100 à 400 tonnes

100 moules

Utilités :

- Refroidisseur /centrale frigorifique
- 1 Compresseur
- 1 broyeur
- Transpalettes et divers outils de manutention

Terrain : 3 000 m²

Local, superficie couverte : 1 500 m² couverts

Montant global de l'investissement : 2 980 000 TND

70% de ce montant peuvent être financés par des ressources externes à long terme sous plusieurs formes (voir § 4.3 financement).

Capacité de production : 500 tonnes / an

3.4. Les fournisseurs d'équipements

Le projet utilise des machines et des moules.

Traditionnellement, ils sont concentrés dans 3 pays : la France, l'Allemagne et l'Italie. Il est possible cependant de s'approvisionner en équipements auprès de fournisseurs issus d'autres pays : l'Ukraine, la Turquie, la Corée, Taiwan et Hong Kong.

L'approvisionnement en moules est un élément très important dans l'injection technique. Il se fait en général de trois manières :

- l'achat local auprès de moulistes tunisiens ;

- l'achat auprès de moulistes étrangers ;
- la location de moules auprès de sociétés étrangères.

Les entreprises tunisiennes spécialisées dans la fabrication de moules pour les plastiques et ayant des équipements appropriés sont limitées à une dizaine d'unités.

Le site www.kompass.com peut aider à choisir les fournisseurs d'équipements de son choix.

A titre indicatif, on donne quelques adresses :

Mitsui & Co France S.A.S.	: 75017 PARIS 17 Ile-de-France [France]
Dopag	: 26000 VALENCE Rhône-Alpes [France]
Pinette Emidecau Industries	: 71100 CHALON SUR SAONE Bourgogne [France]
Farpi France	: 69720 ST BONNET DE MURE Rhône-Alpes [France]
ENERPAC	: Alcobendas (Pol. Ind.) 28108 Madrid [Espagne]
ALKAM, Srl	: 31016 CORDIGNANO (TV) Veneto [Italie]
SRMO	: 01590 DORTAN Rhône-Alpes [France]
Arburg	: 93600 AULNAY SOUS BOIS Ile-de-France [France]

3.5. Matières premières

Produits	Marques
POLYCARBONATE	LEXAN ; MAKROLON
POLYETHYLENE BASSE DENSITE	RIBLENE
POLYETHYLENE HAUTE DENSITE	LACQTENE ; HOSTALEN
POLYPROPYLENE	LACQTENE ; ISPLEN
PVC PLASTIFIE ET NON PLASTIFIE	BENVIC ; NAKAN
POLYAMIDE 6 66 11 12	DURETHAN; AKULON; ZYTEL; RILSAN; GRILAMID
POLYURETHANES	ELASTOLLAN; PEARLTHANE; ESTANE
CAOUTCHOUCS THERMOPLASTIQUES	SANTOPRENE
PBT POLYESTERS PETG	ARNITE; EASTAR
EVA	GREENFLEX
POM RESINE ACETAL	DELTRIN ; HOSTAFORM
PES, PEI, PEEK	RADEL ; ULTEM
ABS SAN SBS SEBS	

Elles sont quasiment toutes importées de l'UE. Les colorants et autres additifs appelés "masterbatches : MB", représentent de 3 à 4 % du volume de la matière de base. Ils coûtent de 3 à 12 dinars le kg.

Le site www.europages.com donne certains fournisseurs de matières premières.

A titre indicatif, on donne ci-après quelques adresses :

CENTRO PLASTICA SRL : Granulés pour matières plastiques

10, v. Galileo 30035 Mirano (VE) - ITALIE - Tel: +39 0415 728 484 -

Fax: +39 0415 728 427

ATOFINA : Matières plastiques - produits de base pour l'industrie

4, cours Michelet Cedex 92091 Paris La Défense - FRANCE - Tel: +33 149 00 80 80 -

Fax: +33 149 00 83 96

ELIAN : Additifs pour l'industrie des plastiques

ZI Sud marais 01100 Balignat - FRANCE - Tel: +33 474 81 72 20

POLYCHIM INDUSTRIE : Matières plastiques - produits de base pour l'industrie

Artois Z.I.P. de Mardyck 59279 Loon Plage - FRANCE - Tel: +33 328 58 02 70 -

Fax: +33 328 27 26 65

PLÁSTICOS URTETA SL : Matières plastiques - produits de base pour l'industrie

Ctra. Urteta s/n, 20800 Zarautz Guipúzcoa - ESPAGNE - Tel: +34 943 89 44 37 -

Fax: +34 943 89 44 30

HYPERLAST LTD : Matières plastiques - produits de base pour l'industrie

Station Road Birch Vale High Peak Derbyshire SK22 1BR - ROYAUME-UNI -

Tel: +44 (1663) 74 65 18 - Fax: +44 (1663) 74 66 05

BOREALES GMBH : Matières plastiques - produits de base pour l'industrie

Danubiastr. 21-25 2320 Schwechat - AUTRICHE - Tel: +43 (1) 701 11 -

Fax: +43 (1) 701 11 41 00

AGGLOREX BVBA : Additifs pour l'industrie des plastiques

Nijverheidsweg 84 Industriepark Kerkhoven 3920 Lommel - BELGIQUE -

Tel: +32 11 54 25 32 - Fax: +32 11 54 57 92

3.6. Techniques nouvelles

Les plus grands changements dans la transformation des plastiques résultent des retombées de l'électronique - informatique qui ont permis la mise en place de la productique, avec ses deux grands volets : la CFAO et la GPAO.

Dans le domaine de la production on notera l'impact de l'automatisation.

En amont : l'alimentation en matières premières est assez bien automatisée dans les procédés ou l'on opère en continu.

En aval : pour la finition, la manutention, et le stockage, l'automatisation est en voie de pénétration.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

Les éléments présentés ci-dessous sont à prendre à titre indicatif. Pour avoir une idée plus précise sur la structure financière du projet, il serait indispensable de présenter un schéma prévisionnel complet d'investissement, de financement et d'exploitation.

4.1. Chiffre d'affaires

Si on considère que:

- la capacité de production journalière du projet est de 2 tonnes ;
- le nombre de jours travaillés par an est de 250 jours ;
- la production est de 80 %, soit 400 t/an
- le prix de vente moyen départ usine est de 10 TND le kg ;

le chiffre d'affaires annuel serait alors **4 MTND**.

4.2. Structure du Prix de revient

Matières premières	63 %
Amortissement et entretien	20 %
Main d'œuvre	11 %
Energie	4 %
Frais généraux	2 %
TOTAL	100 %
Taux de marge	20 %

Le taux de marge pourrait être amélioré moyennant un effort à fournir en matière de qualité et de productivité.

Les amortissements

Ils sont calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement sont :

Bâtiments	5 %
Equipement de bureau	10 %
Agencement, aménagement & installation	10 %
Matériel et outillage	15 %
Matériel roulant	20 %
Logiciel & matériel informatique	30 %

4.3. Investissement – Financement

<i>Investissement (en dinars)</i>		<i>Financement (en dinars)</i>	
<i>Terrain et Bâtiments</i>	480 000	Capital (30 %)	894 000
		Promoteur	134 000
		FOPRODI*	537 000
		SICAR **	223 000
<i>Investissement matériel et immatériel</i>	2 100 000	Crédit à terme	1 686 000
<i>Fonds de roulement</i>	400 000	Crédit court terme	400 000
Total Investissement	2 980 000	Total Financement	2 980 000

* : FOPRODI : Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle, créé par la loi n°73-82 du 31 Décembre 1973 (voir plus loin les avantages)

** : SICAR : Société d'Investissement à Capital Risque (voir plus loin la liste des SICARs)

□ le FOPRODI

Pour pouvoir bénéficier des avantages du **FOPRODI**, le promoteur doit :

- être de nationalité tunisienne,
- avoir l'expérience ou les qualifications requises,
- assumer personnellement et à plein temps la responsabilité du projet.

Pour l'avantage "nouveau promoteur", il doit aussi réaliser son premier projet.

4.4. Aides de l'Etat

- Avantages communs

ART (7) : • Dégrèvement fiscal au profit des souscripteurs dans la limite de 35% des bénéfices ou des revenus nets soumis à l'Impôt sur les Sociétés (I.S) ou à l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (I.R.P.P).

• Dégrèvement fiscal au profit des sociétés qui réinvestissent au sein d'elles-mêmes dans la limite de 35% des bénéfices nets soumis à l'I.S.

ART (8) : • Possibilité d'opter pour le régime de l'amortissement dégressif au titre du matériel et des équipements de production.

ART (9) : • Exonération des droits de douane et des taxes d'effet équivalent et paiement de la TVA (12%) pour les équipements importés et n'ayant pas de similaires fabriqués localement.

- Suspension de la TVA pour les équipements fabriqués localement et acquis avant l'entrée en production.
- Paiement de la TVA (12%) pour les équipements acquis localement après l'entrée en activité des investissements de création.

- Avantages spécifiques

NB : Les entreprises totalement exportatrices sont soumises au taux de 10% de l'IS pour les bénéfices réalisés à partir du 1er Janvier 2008.

Avantages financiers et fiscaux additionnels accordés aux activités prioritaires suivantes :

1. Exportation
2. Développement régional
3. Développement agricole
4. Promotion de la technologie et de la recherche-développement
5. Nouveaux promoteurs et PME
6. Investissements de soutien.

1- Exportation

1-1 Régime totalement exportateur

- Régime des parcs d'activités économiques.
- Déduction totale des revenus ou bénéfices provenant de l'exportation de l'assiette imposable durant les 10 premières années d'activité.

Au-delà de cette période, cette déduction est ramenée à 50 %.

1-2 Régime partiellement exportateur

- Déduction des revenus ou bénéfices provenant de l'exportation, de l'assiette de l'impôt pendant les dix premières années à partir de la première exportation. Au-delà de cette période, cette déduction est ramenée à 50 %.
- Remboursement des droits et taxes d'effet équivalent au titre de la part des biens et produits destinés à l'exportation et ce pour :
 - les matières premières
 - les produits semi-finis importés ou acquis localement

- les biens d'équipements importés n'ayant pas de similaires fabriqués localement

2 - Développement régional Zone de développement régional

	Zone de développement régional	Zone de développement régional prioritaire
• Prime d'investissement	• 15% de l'investissement global, fonds de roulement exclu, avec un plafond de 450.000 TND	• 25% de l'investissement global, fonds de roulement exclu, avec un plafond 750.000 TND. • 30% de l'investissement global, fonds de roulement exclu, pour les nouveaux promoteurs.
• Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure	• 50% des montants engagés par l'entreprise.	• 75% des montants engagés par l'entreprise.
• Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale CNSS)	Pendant une période de cinq ans, à partir de la date d'entrée en activité effective, renouvelable une fois pour les projets implantés dans les zones de développement régional prioritaires.	
• Incitations fiscales	ART (23) • Déduction totale des revenus ou bénéfices provenant de l'activité de l'assiette imposable durant les 10 premières années d'activité. Au-delà de cette période, cette déduction est ramenée à 50 % durant les 10 années suivantes. • Dégrèvement fiscal total au profit des souscripteurs. • Dégrèvement fiscal total au profit des sociétés qui réinvestissent au sein d'elles mêmes.	

3- Développement agricole

- Projets de première transformation de produits agricoles
 - Prime de 7 % de l'investissement total.
 - Prime d'étude de 1% de l'investissement plafonnée à 5.000 TND.
 - Avantages fiscaux prévus à l'article 30.

4- Promotion de la technologie et recherche-développement

- ART (39) Prise en charge totale ou partielle par l'Etat des dépenses de formation.

- ART (43) et (43 bis) : Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de sécurité sociale au titre des équipes de travail supplémentaires ainsi que pour les agents de nationalité tunisienne titulaires du BAC+4 et BAC+2.

5- Nouveaux promoteurs et PME

	Nouveaux promoteurs	PME
Participation maximale au capital : • Sur les ressources propres des SICAR	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 10% du capital pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 1 MTND. • Minimum 20% du capital additionnel pour la tranche > 1 MTND 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum égale à la participation du FOPRODI et strictement < à 50% du capital social pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 1 MTND. • Minimum égale à la participation du FOPRODI
• Sur les ressources FOPRODI	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 60% du capital pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 1 MTND • Maximum 30% du capital additionnel pour la tranche >1 MTND. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 30% du capital pour la 1ère tranche d'investissement jusqu'à 1 MTND • Maximum 10% du capital additionnel pour la tranche > 1 MTND.
• Prime d'étude et d'assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> • 70% du coût de l'étude plafonnée à 20.000 TND. 	<ul style="list-style-type: none"> • 70% du coût de l'étude plafonnée à 20.000 TND.
• Prime d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • 10% de la valeur des équipements plafonnée à 100.000 TND 	Non éligible
• Prime au titre des investissements immatériels	<ul style="list-style-type: none"> • 50% du coût des investissements immatériels. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% du coût des investissements immatériels
• Prime au titre des investissements Technologiques prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • 50% du coût des investissements technologiques prioritaires plafonné à 100.000 TND 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% du coût des investissements technologiques prioritaires plafonné à 100.000 TND
• Prise en charge du prix du terrain ou	<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 du prix du terrain ou du bâtiment industriel plafonnée à 30.000 TND. 	Non éligible

du bâtiment industriel		
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Durant les cinq premières années d'activité effective. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du développement régional

6- Investissements de soutien Incitations fiscales

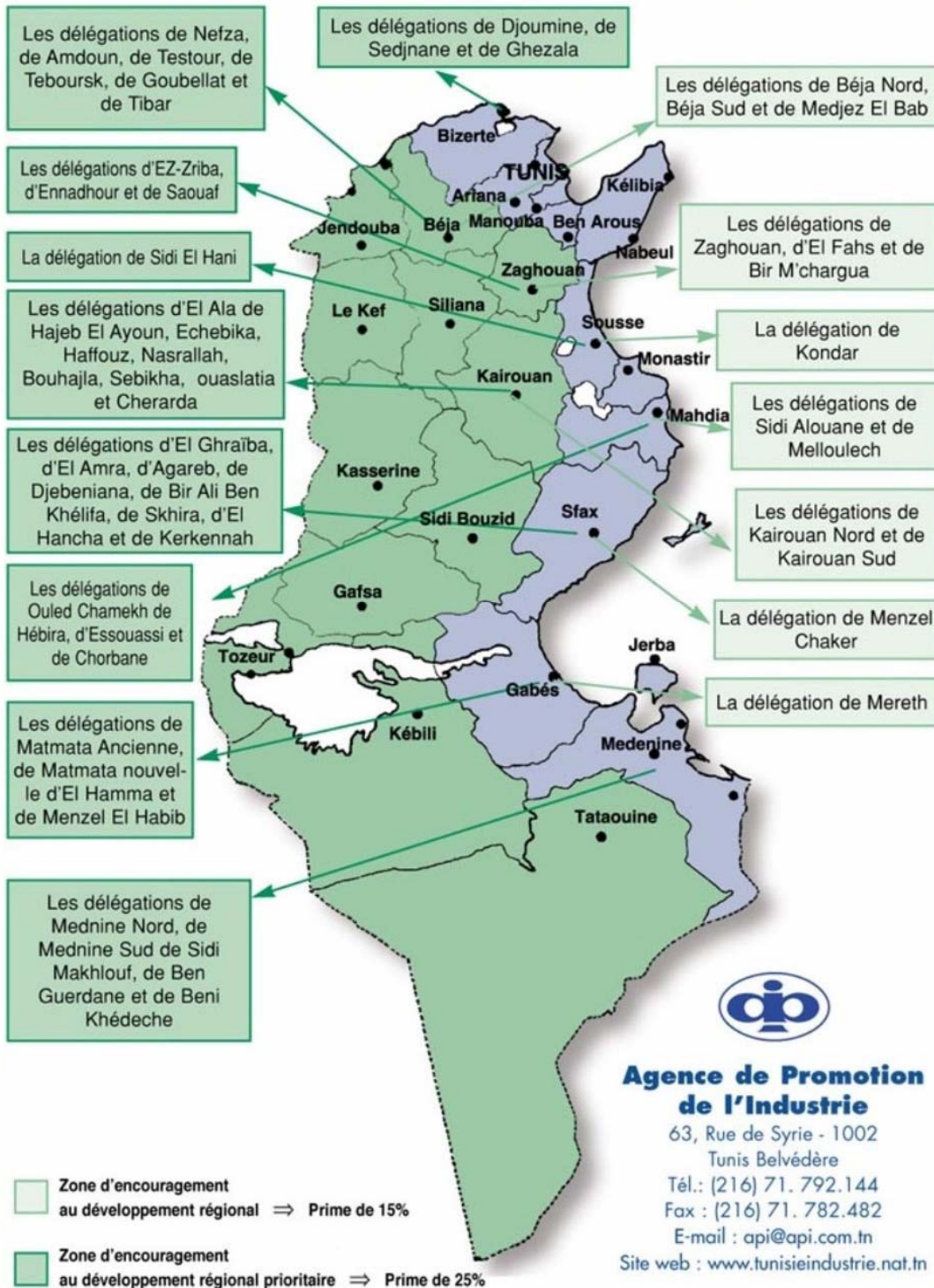
Investissements de soutien	Incitations fiscales
<ul style="list-style-type: none">• Encadrement de l'enfance• Education• Enseignement et recherches scientifiques• Formation professionnelle• Production et industries culturelles• Animation des jeunes• Etablissements sanitaires et hospitaliers	<p>ART (49):</p> <ul style="list-style-type: none">• Exonération des droits de douane et des taxes d'effet équivalent et suspension de la TVA au titre des équipements nécessaires au projet.• Dégrèvement fiscal au profit des souscripteurs dans la limite de 50% des bénéfices ou des revenus nets soumis à l'IS ou à l'IRPP.• Dégrèvement fiscal au profit des sociétés qui réinvestissent au sein d'elles mêmes dans la limite de 50%.• Déduction totale des revenus ou bénéfices sans que l'impôt à payer ne soit inférieur à 30% de l'IR global pour les personnes physiques et 10% des bénéfices globaux pour les sociétés.

- Avantages supplémentaires

Ce sont des avantages accordés au cas par cas et par décret en fonction des critères tenant compte notamment du volume d'investissement, du degré d'intégration, de l'apport technologique, etc.... Sont éligibles les :

- Projet revêtant un intérêt particulier pour l'économie nationale ou pour les zones frontalières.
- Projets importants ayant une forte valeur ajoutée et un fort taux d'intégration.
- Promoteurs de projets importants sur les plans volume d'investissement et de la création d'emplois.
- Investissements réalisés dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur y compris l'hébergement universitaire, de la formation professionnelle et des investissements relatifs aux années préparatoires.
- Investissements dans les parcs de loisirs pour enfants et jeunes
- Investissements dans les cyber- parcs
- Les reprises d'entreprises industrielles en difficultés économiques ou en cessation d'activité
- Transmission des entreprises en difficultés.

ZONES D'ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT REGIONAL



novembre 2002

5. REGLES DE LA PROFESSION

5.1 Conditions d'installation

- L'exercice de cette activité n'est soumis à aucune autorisation spécifique.
- Le promoteur doit présenter son dossier à l'Agence de Promotion de l'Industrie (API) pour avoir une déclaration lui permettant de s'installer et de profiter, en cours ou après la réalisation, des avantages.
- Il doit déposer un dossier à l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement. ANPE (étude d'impact).

Il est possible de s'implanter en régime franc " off shore " ; dans le cadre de " points francs " ou à l'intérieur de zones franches (Zone Franche de Bizerte, Zone Franche de Zarzis).

5.2 Règles à respecter

- Réglementation en vigueur sur la constitution de la société, les enregistrements nécessaires et les publications.
- Enregistrement systématique des produits, modèles ou articles créés sous la marque propre (s'adresser à l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle : INNORPI).
- En cas d'exécution d'un travail pour le compte d'un donneur d'ordre étranger, faire attention au contre façonnage, réprimé par la loi.

5.3 Organismes sociaux

- Une seule caisse obligatoire pour l'affiliation du travailleur indépendant et du salarié : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Une partie du taux prélevé pour la CNSS est affectée à une filiale prenant la place d'une assurance contre les accidents de travail.
- Le promoteur est libre d'adhérer à une assurance groupe.

5.4 Structure juridique

Dans le cas de ce projet, le promoteur doit opter pour la Société Anonyme (SA) comme forme juridique, condition sine qua non à la participation de l'Etat (FOPRODI) et des sociétés à capital risque (SICAR) dans le capital de la société.

Cette participation est assortie d'une obligation de rachat des parts de ces deux associés selon un tableau établi en commun accord.

5.5 Régime fiscal

Toute société doit tenir une comptabilité réelle. Elle est tenue de déclarer mensuellement au Bureau des Recettes des Finances auquel elle est rattachée son chiffre d'affaires; les retenus à la source sur les loyers (TCL); le FODEC; la TFP (Taxe de Formation Professionnelle); le FOPROLOS, et la TVA sur les ventes (18%)

Elle est tenue aussi à verser, pendant les 25 premiers jours du 6^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} mois de l'année, au bureau des impôts l'acompte prévisionnel (correspond à 35% de l'impôt sur les sociétés dû au titre des bénéfices de l'année précédente).

A la fin de chaque exercice (généralement au mois de mars), la société doit déposer au fisc son bilan, et doit payer l'impôt sur les revenus (30% des bénéfices).

Le 28 février de chaque année, la société doit déposer une déclaration comprenant les sommes versées par elle sous forme de retenue à la source avec l'identité complète de leurs bénéficiaires (appelée Déclaration de l'Employeur).

5.6 Normes

Il existe 3 normes internationales de qualité ISO 9000 ayant des modèles d'exigence différents :

- ISO 9001 : obligation de résultats,
- ISO 9002 : maîtrise de l'ensemble des opérations de fabrication et de logistique,
- ISO 9003 : le façonnage simple et la distribution.

Il est fortement conseillé d'organiser son entreprise, dès le départ, en conformité avec ces normes (minimisation des temps morts, des gâchis...etc.), même si la certification se ferait plus tard. Cette démarche est très rentable, et constitue un argument décisif de concurrence, surtout à l'export.

Le promoteur peut acquérir le recueil des normes tunisiennes (NT) et internationales de l'activité en s'adressant à l'INNORPI.

De manière générale, le secteur de la plasturgie a connu un grand effort de normalisation au niveau des produits. Le contrôle de qualité constitue un facteur important, pour accroître sa compétitivité et sa production industrielle. Plusieurs entreprises ont été certifiées ISO 9002 et plusieurs autres sont en cours de préparation pour la certification. Le processus semble se poursuivre pour couvrir plusieurs autres entreprises de la plasturgie, afin de les doter de système d'assurance qualité et d'un niveau minimum de maîtrise des processus.

6. CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

6.1 Organismes professionnels

LA FEDERATION NATIONALE DE LA CHIMIE (UTICA)

Elle agit de concert avec les Chambres Syndicales en vue de créer un consensus pour le progrès et le développement du secteur. Le projet relèverait de la Chambre Syndicale Nationale de Transformation des Plastiques.

La Fédération propose différentes prestations comme :

- Assister les membres dans la résolution des problèmes sectoriels ;
- Oeuvrer pour l'amélioration de l'environnement «économique et institutionnel, négocier et défendre les intérêts des adhérents ;
- Participer à l'élaboration des politiques de développement du secteur, préparer les dossiers techniques sectoriels ;
- Assister les entreprises et entreprendre des initiatives pour l'identification de partenaires et la mise en relation d'affaires avec les postulants étrangers.

Contact :

Adresse : UTICA – 17, Rue Abderrahman El Jaziri – 1002 TUNIS

Tél: 71 786 418 / fax: 71787 740

Site Web: www.utica.org.tn

LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (CTC)

Ce centre a été mis en place en 1997. Actuellement il offre des prestations d'assistance technique pour la mise à niveau des entreprises, d'études, de conseils techniques, de suivi de la réalisation des plans d'actions de programmes de mise à niveau, de formation, de mise en relation de l'entreprise avec des partenaires nationaux et étrangers.

Adresse : 12, Rue de l'usine – Charguia II

2035 Tunis

Téléphone : 216-71 940 755 / 772

Fax : 216 – 71 941 241

E-mail : ctc@planet.tn

LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MECANIQUES ETE ELECTRIQUES (CETIME)

L'intervention de ce centre pour les industries du plastique tient au fait que plusieurs IME utilisent des procédés techniques, faisant appel à l'injection, l'extrusion, le thermoformage et l'enrobage de matières plastiques. L'apport du CETIME pour la plasturgie est double. Il

apporte un soutien aux entreprises fabricants des moules d'injection des plastiques et d'outillage pour la plasturgie et il fournit des prestations de soutien technique, de conseil, de formation, d'essais et d'information qu'il déploie au profit de l'ensemble du secteur de la plasturgie.

Adresse : Z.I. Ksar Said, 2086 Douar Hicher

e-mail: cetime@ati.tn

Tél: (216) - 71 545 988

Fax: (216) - 71 546 637

CENTRE TECHNIQUE DE L'EMBALLAGE ET DU CONDITIONNEMENT (PACKTEC)

Missions

- diagnostics stratégiques et assistance technique de mise à niveau,
- diagnostics qualité et mise en place de systèmes d'assurance qualité,
- assistance technique spécifique et autres expertises,
- essais de laboratoire,
- formation continue et toute action de promotion du secteur.

Données disponibles

Base de données sur les entreprises du secteur.

Contact

Site Web: <http://www.packtec.ind.tn>

e-mail: packtec@email.ati.tn

Tél: (216) - 71 772 755

Fax: (216) - 71 772 681

LE CENTRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS (CEPEX)

Ouvrant pour la promotion des exportations de la Tunisie, il a comme première mission d'appuyer les exportateurs tunisiens et les opérateurs étrangers à tous les stades des transactions commerciales.

Entre autres activités et départements de cette structure, le CEPEX offre deux outils de soutien aux entreprises exportatrices:

Adresse : Centre Urbain Nord – 1080 TUNIS

TEL : 71.234.200 (15 lignes groupées)

FAX : 71.237.325 et 71.237.114

E-mail : info@cepex.nat.tn

Web : www.cepex.nat.tn

L'AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE (API)

Les prestations de l'API sont présentées, selon les 6 rubriques principales suivantes :

- Constitution de sociétés et gestion des avantages
- Formation des créateurs d'entreprises et pépinières
- Task Force - Mise à niveau
- Etudes
- Informations industrielles
- Package API / NTI

Pour en prendre connaissance, contacter l'API au 63, rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tél : (216) - 71 792 144 - Fax : (216) - 71 782 482

E-mail: api@api.com.tn

site web: www.tunisieindustrie.nat.tn

Constitution des sociétés au Guichet Unique de l'API

Le Guichet Unique de l'Agence de Promotion de l'Industrie est habilité à accomplir toutes les procédures administratives et légales nécessaires à la constitution des sociétés. Les prestations du Guichet Unique sont destinées aux promoteurs tunisiens et étrangers, résidents ou non résidents, réalisant des projets d'investissement en Tunisie. La compétence du Guichet Unique s'étend aux projets ayant fait l'objet d'une attestation de dépôt de déclaration dans le cadre du code d'incitations aux investissements.

Le Guichet unique fournit également aux promoteurs toutes les informations et l'assistance liées à l'acte d'investir

Des Procédures Rapides et Simplifiées - Constituez votre Société en 24h

Outre la possibilité de déposer votre demande de déclaration de projet auprès des services centraux et régionaux de l'API, l'Agence met à votre disposition un vis à vis unique pour vous assister à constituer votre société en Tunisie. Ce service procède, dans les 24 heures qui suivent la réception du dossier, à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la constitution de votre société.

Gestion des avantages du FOPRODI

Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages à l'API met en œuvre des procédures rapides et simplifiées pour traiter les demandes d'octroi d'avantages financiers accordés dans le cadre du FOPRODI.

Ces prestations s'adressent aux :

- Nouveaux Promoteurs
- Petites et Moyennes Entreprises
- Projets implantés dans les zones de développement régional

Le dépôt du dossier s'effectue auprès des services centraux et régionaux de l'API et doit comporter, notamment, une étude technico-économique du projet.

Pour les nouveaux promoteurs et les PME sollicitant le FOPRODI, les dossiers sont déposés auprès d'une SICAR conventionnée (voir plus loin la liste des SICAR conventionnées).

Les délais de réponse sont de **1 mois à partir de la date du dépôt du dossier complet au Bureau d'ordre de l'API.**

Pour de plus amples informations, prière contacter les services centraux ou de l'API.

Formation des Créateurs d'Entreprises

Créez votre entreprise et assurez sa pérennité avec l'appui du **Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE)**

Vous êtes porteur d'une idée de projet et vous voulez créer votre entreprise. Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE) vous assure un accompagnement personnalisé durant les phases de préparation de votre projet par une formation adaptée et un encadrement de proximité.

INSTITUT NATIONAL DE LA NORMALISATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INNORPI)

Adresse: BP 23- 1012 Tunis

Tél: 71 785 922 / fax: 71 781 563 / E-mail: Inorpi@email.ati.tn

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

Adresse: 70 rue Echcham - Tunis BP 265 cedex

Tél: 71 891 002 / fax: 71 792 559

site web: www.ins.nat.tn

6.2 Formation

AGENCE TUNISIENNE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ATFP)

Missions

- formation initiale des jeunes et des adultes compte tenu des besoins économiques et sociaux,

- formation de main-d'œuvre qualifiée dans le cadre des orientations fixées par contrat-programme entre l'Agence et l'Etat,
- évaluation des activités de formation qui se déroulent au sein d'établissements auxiliaires.

Données disponibles

Statistiques mensuelles des stagiaires en formation, répartition par mode de formation, gouvernorat, secteurs d'activités, spécialités, centre, diplôme, sexe et nationalité.

Contact

e-mail : atfp@email.ati.tn

Tél. : (216) - 71 832 404

Fax : (216) - 71 832 462

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL INDEPENDANT (ANETI)

Missions

- mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi et à l'insertion des jeunes,
- animation du marché de l'emploi au niveau national, régional, local et sectoriel, soutien des petites entreprises et de l'emploi indépendant,
- information et orientation des demandeurs de formation en vue de leur insertion dans la vie active,
- organisation des opérations de placement de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger.

Contact

Site web : www.emploi.nat.tn

Tél. : (216) - 71 781 200

Fax : (216) - 71 793 236

6. 3 LES ORGANISMES FINANCIERS

6.3.1 Liste des SICARS conventionnées pour le FOPRODI

COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT COTIF SICAR

Responsable: M. slim SOMAAI

Adresse: 12, Avenue Hbib THAMEUR - TUNIS

Tél: 71.355.022

Fax: 71.845.583

E-mail: dpcpt@carte.com.tn

Site web: www.carte.com.tn

**FONDS DE RECONVERSION ET DU DEVELOPPEMENT DES CENTRES
MINIERS F.R.D.C.M SICAR**

Responsable: M. Ali OULED ALAYA

Adresse: Place Pasteur - 2100-Gafsa

Tél: 76.228.788

Fax: 76.224.036

E-mail: frdcm.Gafsa@email.ati.tn -

MAGHREBIA FINANCIERE SICAR

Responsable: M. Nébil SASSI

Adresse: B.P. 66, 9 Rue de l'Artisanat - 1080- Tunis

Tél: 71.940.501

Fax: 71.940.528

E-mail: ufi@planet.tn

STB SICAR

Responsable: Mme. Aïda MAAMOURI

Adresse: Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Tél: 71.750.314 / 71.238.729

Fax: 71.234.411

E-mail: info@stbsicar.com.tn

SICAR AMEN

Responsable: M. Ahmed KARAM

Adresse: Avenue Mohamed V 1002- Tunis

Tél: 71.835.500

Fax: 71.833.517 / 71.834.568

E-mail: zied.kassar@amenbank.com.tn

Site web: www.amenbank.com.tn

SICAR INVEST

Responsable: Mme. Essia ZAR

Adresse: 27 bis, rue du Liban - LAFAYETTE Tunis

Tél: 71.786.930

Fax: 71.890.669 / 71.786.239

E-mail: sicar.invest@planet.tn

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE KASSERINE

SODEK SICAR

Responsable: M. Riadh ABIDA

Adresse: Avenue Suffeïtula - Cité Ezzhour 1279-Kasserine

Tél: 77.478.680

Fax: 77.478.710

E-mail: sodek.sicar@hexabyte.tn

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST

SODINO SICAR

Responsable: M. Abdessalem MOHSNI

Adresse: Avenue Taieb M'HIRI - 6100-Siliana
Tél: 78.873.077 / 78.873.078
Fax: 78.873.085
E-mail: sodino.sicar@hexabyte.tn

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS SICAR**

Responsable: M. Mustapha ABDELKEBIR
Adresse: Imm Ettanmia - 4119- Mednine
Tél: 75.642.628
Fax: 75.640.593
E-mail: sodis.sicar@planet.tn
Site web: www.sodis-sicar.com

**SOCIETE DE L'INVESTISSEMENT MODERNE
SIM SICAR**

Responsable: M. Mohamed RIAHI
Adresse: 67, Rue Alain SAVARY - Imm. B-3eme étage Cité Les jardins - 1002 – Tunis
Tél: 71.780.140
Fax: 71.846.675
E-mail: simsicar@planet.tn
Site web: www.sim-sicar.com

UNIVERS INVEST SICAR

Responsable: M. Faouzi DHMAIED
Adresse: Le Palmarium- 3ème étage- A04 - 4, rue de Grèce centre - 1000 - Tunis
Tél: 71.331.788
Fax: 71.247.342
E-mail: univers.invest@planet.tn

**SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
S.P.P.I**

Responsable: M. Samir MARRAKCHI
Adresse: Résidence Hannibal - les berges du lac,1053- Tunis
Tél: 71.862.444
Fax: 71.860.359
E-mail: info@sppi.fin.tn
Site web: www.sppi.fin.tn

**ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT
A T D - SICAR**

Responsable: M. Seifeddine BEJAOU
Adresse: 9, Rue Hédi NOUIRA - 1001- Tunis
Tél: 71.351.155 / 71.338.378
Fax: 71.346.468 / 71.338.378
E-mail: riadh.jaidane@atb.com.tn
Site web: www.atb.com.tn

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INVEST DEVELOPMENT SICAR**

Responsable: Mme. Aïda MAAMOURI
Adresse: Imm. S.T.B. (2ème étage) - Rue Hédi KARRAY, - Cité des Sciences -1004 –EL
MENZAH
Tél: 71.754.490
Fax: 71.754.474
E-mail: stb.invest@topnet.tn

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT DU SUD
SUD SICAR**

Responsable: M. Ali SAIDI
Adresse: Résidence Omar Bloc A 2ème étage - Montplaisir - 1073- Tunis
Tél: 71.846.387
Fax: 71.845.800
E-mail: sudsicar@planet.tn
Site web: www.sud-sicar.com

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE OUEST
SIDCO SICAR**

Responsable: M. Riadh ABIDA
Adresse: Imm. Dar El Fallah - Avenue Imam Sahnoun 3100-Kairouan
Tél: 77.233.222
Fax: 77.233.660
E-mail: sidco.sicar@gnet.tn
Site web: www.sidco-sicar.com

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR

Responsable: Fethi MESTIRI
Adresse: Imm IRIS - Les berges du lac - 2045-Tunis
Tél: 71.862.311
Fax: 71.862.805
E-mail: tfg.mail@tuninvest.com
Site web: www.tuninvest.com

CHALLENGE SICAR

Responsable: M. Morsy DIMASSI
Adresse: 1, rue de l'école 2037 - El Menzah VI – Ariana
Tél: 71.232.448
Fax: 71.232.596
E-mail: m.dimassi@challenge-sicar.com
Site web: www.challenge-sicar.com

**UNION MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENT GLOBAL INVEST
GLOBAL INVEST SICAR**

Responsable: M.Nabil LAKHOUA
Adresse: 139, Avenue de la Liberté -1002- Tunis
Tél: 71.847.613
Fax: 71.848.395
E-mail: nabil.lakhoua@bnpparibas.com
Site web: www.africa.bnpparibas.com

INTERNATIONAL SICAR

Responsable: M. Med Najib SAFI

Adresse: Imm. BTKD- BLOC C- 8ème Etage - 11, Avenue Hédi NOUIRA -1002- Tunis

Tél: 71.241.113

Fax: 71.240.700

E-mail: sicar.uib@planet.tn

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU CAP BON
SODICAB SICAR**

Responsable: M. Alaya BETTAIEB

Adresse: Imm. La jarre - Place 7 Novembre -8000- Nabeul

Tél: 72.230.240

Fax: 72.230.161

E-mail: sodicab@planet.tn

Site web: www.sodicab.com.tn

SICAR AVENIR

Responsable: M. Ali BOUKADIDA

Adresse: 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA - 1000- Tunis

Tél: 71.340.662 / 71.131.694

Fax: 71.348.324

Site web: www.sicaravenir.com

6.3.2 Liste des banques conventionnées pour bénéficier du FOPRODI**BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
(BFPME)**

Adresse : Ave Mohamed V (ex : Immeuble BNDT)- Montplaisir - 1073 Tunis

Téléphone : (216) (71) 785.985

Télécopie : (216) (71) 795.424

Email : bfpm@bfpm.com.tn

Site web : <http://www.bfpme.com.tn>

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (STB)

Adresse : Rue Hédi Nourira, 1001 Tunis

Téléphone : (216) (71) 340 477

Télécopie : (216) (71) 340 009

Email : stb@stb.com.tn

Site web : <http://www.stb.com.tn>

BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)

Adresse : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Téléphone : (216) (71) 831 000

Télécopie : (216) (71) 832 807 / 830 765

Site web : <http://www.bna.com.tn>

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)

Adresse : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Téléphone : (216) (71) 340 733

Télécopie : (216) (71) 340 680
Site web : <http://www.biat.com.tn>

BANQUE DE L'HABITAT (BH)

Adresse : 21, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis belvédère B.P 242 Cedex 1080
Téléphone : (216) (71) 785 277
Télécopie : (216) (71) 784 417
Email : banquehabitat@bh.fin.tn
Site web : <http://www.bh.com.tn>

BANQUE DE TUNISIE (BT)

Adresse : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis
Téléphone : (216) (71) 332 188
Télécopie : (216) (71) 349 477
Email : finance@bt.com

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

Adresse : 65, Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis
Téléphone : (216) (71) 108 500
Télécopie : (216) (71) 108 502
Site web : <http://www.uib.com.tn>

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE (ATTIJARI BANK)

Adresse : 95, Avenue de la liberté Tunis 1002
Téléphone : (216) (71) 849 400
Télécopie : (216) (71) 782 663 / (216) (71) 790 945
Email : courrier@attijaribank.com.tn
Site web : <http://www.attijaribank.com.tn>

AMEN BANK (AMEN BANK)

Adresse : Avenue Mohamed V 1002 Tunis
Téléphone : (216) (71) 835 500
Télécopie : (216) (71) 833 517
Email : amenbank@amenbank.com.tn
Site web : <http://www.amenbank.com.tn>

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)

Adresse : 139, Avenue de la Liberté 1002 Tunis
Téléphone : (216) (71) 842 000
Télécopie : (216) (71) 841 583
Site web : <http://www.ubcinet.net>

ARAB TUNISIAN BANK (ATB)

Adresse : 9, Rue Hédi Noura 1001 Tunis
Téléphone : (216) (71) 351 155
Télécopie : (216) (71) 342 852/ 353 140
Email : atbbank@atb.com.tn
Site web : <http://www.atb.com.tn>

STUSID BANK

Adresse : 32, Rue hédi Karray - cité mahragène 1082 Tunis - P.O Box 20 - 1002 Tunis
Téléphone : (216) (71) 718 233 / 719 233
Télécopie : (216) (71) 719 515
Email : stusid@gnet.tn
Site web : <http://www.stusid.com.tn>

6.4- LES CENTRES D'AFFAIRES

Bizerte

Adresse: Rues 1 mai et Mohamed Ali, tour Bizerte center 7000 Bizerte
Téléphone: 72.424.652
Fax: 72.424.653
Email: Car.biz@gnet.tn
Président : Kamel Belkahia
Responsable : Riadh Sakouhi

Tunis

Adresse: 1 rue des Entrepreneurs - 1000 Tunis
Téléphone: 71.350.300
Fax: 1.354.744
Email: Dir.catunis@planet.tn
Président : Jilani ben mbarek
Responsable : Mounir Ben Kirat

Sousse

Adresse: Rue Chadhli Khaznadar - 4000 sousse
Téléphone: 73.201.777
Fax: 73.201776
Email: Ccic.car@planet.tn
Président : Moncef Elgabboudi
Responsable : Mourad Moujbani

Nabeul

Adresse: 10 rue Mongi Slim BP 113 - 8000 Nabeul
Téléphone: 72.237.282
Fax: 72.223.543
Email: Ca.nabeul@planet.tn
Président : Amor Chhida
Responsable : Baligh Hamdi

Sfax

Adresse: BP 516 - 3000 Sfax
Téléphone: 74.202.222
Fax: 74.229.600
Email: contact@c-affairesdesfax.com.tn
Président : Abdessalem Ben Ayed
Responsable : Ikram Makni

Gabes

Adresse: 202 avenue Farhat Hachad – 6000 Gabes

Téléphone: 75.272.288
Fax: 75.278.614
Email: cargabes@topnet.tn
Président : Ridha kilani
Responsable : Med Amine Abdelkarim

Béja

Adresse: Rue Hédi Chaker 9000- Béja
Téléphone: 78.458.458
Fax: 78.443.222
Email: Carbeja@hexabyte.tn
Président : Mohamed Riadh Ben Zid
Responsable : Imed Mahmoudi

Gafsa

Adresse: Rue du Nil BP 46 – 2100 Gafsa
Téléphone: 76.201.123
Fax: 76.224.150
Email: Centre-affaires.gafsa@planet.tn
Président : Yousef Salem
Responsable : Nafti Saad

Jendouba

Adresse: 50 Rue Khmais Elhajri Jendouba
Président : Chérif Lechnani
Responsable : Mounem Arfaoui

Siliana

Adresse: Avenue Taieb Mhiri - 6100 Siliana
Téléphone: 78.871.516
Fax: 78.871.517
Email: ODNO@mdci.gov.tn
Président : Omar Salmi
Responsable : Ridha Bouselmi

Kasserine

Adresse: Avenue Sbitla – Ezouhour - 1200 Kasserine
Téléphone: 77.473.882
Fax: 77.473.905
Email: ODCO@email.ati.tn
Président : Mohamed Akrimi
Responsable : Rafik Gasmi

Medenine

Adresse: Immeuble du développement -4119 Médenine
Téléphone: 75.640.363
Fax: 75.641.747
Email: Odsud@email.ati.tn
Président : Mohamed Ben Sassi
Responsable : Fayçal Zammouri

6.5 PARTENAIRES

QUELQUES ADRESSES UTILES DE PARTENAIRES POTENTIELS

STRATINOR COMPOSITES SYSTEMS SAS

35 rue Santos Dumont - Z.I. Magré 87000 LIMOGES - France

Tél : 33 5 55 31 84 48

Fax : 33 5 55 31 84 50

DOUBLE E Compagny

31 rue monfort 78490 Galluis, France

Tél. +33 01 34 57 02 88

Fax. +33 01 34 57 02 89

e-mail : double.e@wanadoo.fr

ALPHACAN SOVEPLAST

52, avenue Monseigneur Batiot 85110 CHANTONNAY - France

Tél. 02 51 48 50 50

Fax: 02 51 94 84 50

E-mail : soveplast@compuserve.com

CM PLASTIQUES

52, rue de la Fraternité 93230 ROMAINVILLE- France

Tél. 01 48 57 12 42

Fax: 01 48 57 39 79

INOVAC

Route d'Evron BP 36 72140 SILLE-LE-GUILLAUME

Tél. 02 43 52 52 52

Fax: 02 43 52 52 53

6.5 Les salons et les foires

Le promoteur trouve ici, à titre indicatif, les principales manifestations nationales et internationales de la Plasturgie et des utilisations du plastique en général. Pour avoir une idée

plus détaillée et une mise à jour des salons et foires dans le monde, il peut consulter tous les ans un numéro spécial foire de la revue **Le Moci** (à trouver à la bibliothèque de l'API ou du CEPEX, ou à consulter sur le Web: www.lemoci.com).

EN TUNISIE

PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM

1-Salon international de l'agriculture, du machinisme agricole et de la pêche" **SIAMAP** ", mois d'octobre.

2-Salon méditerranéen de l'équipement pour l'hôtellerie, la restauration et les collectivités publiques, mois de décembre.

FOIRE INTERNATIONALE DE LA CHARGUIA CIFCO.

1- Salon international du meuble de bureau. " **LE BUREAU** ", mois de septembre.

2- Foire des jeux, jouets et articles de cadeaux. " **GAMES** ", mois de décembre

FOIRE INTERNATIONALE DE SFAX - FAIR ASSOCIATION

-Salon du Meuble et de l'Ameublement " **SEMAT** ", mois de décembre

A L' INTERNATIONAL

Salon **Caoutchouc** : caoutchouc et polymères

Mois de Novembre

Lieu: Paris-Nord Villepinte Téléphone: 01 46 65 18 34

Nanocomposites

Mois de Mars

Conférences

Lieu: Bruxelles Téléphone: +44 20 7505 6044

Industrie

Catégorie: Salon

Lieu: Paris- Nord Villepinte Téléphone: 01 49 68 51 67

Huit salons qui présentent les machines, matériels, composants et solutions les plus complètes en matière de production industrielles.

JEC Composites Show : filière composites

Mois de Mars et Avril

Catégorie: Salon

Lieu: Paris, Porte de Versailles

Téléphone: 01 58 36 15 01

Polymers in Dispersed Media

Mois d'avril

Catégorie: Conférences

Lieu: Ecole Normale Supérieure - Lyon

Téléphone: 0472774550

Euromold

Mois de décembre

Salon Mondial du Moule et de l'Outillage, du Design et du Développement Produits

Parc des Expositions ; Francfort – Allemagne

Contact : Wolf Frenkler

DEMAT GMBH PO BOX 110611 D-60041 FRANKFURT AM MAIN
GERMANY

E mail : wolf.frenkler@demat.com

Tél : 49-69-27-40-030

Fax : 49-69-27-40-03-40

<http://www.euromold.com>

Europack

Mois d'octobre - Lyon Eurexpo

Exposium

1 rue du Parc

92593 Levallois Perret Cedex

Tél : 33 (0) 1 49 68 54 45

<http://www.europackonline.com>

Plastex

Salon international du plastique du caoutchouc dérivés chimiques

Mois d'octobre

Le Caire – Egypte

Contact :

ACG & ITE

Tél : 00 202 302 3605

Fax : 00 202 302 3628

Fakuma

Salon international de la transformation des matières plastiques

Friedrichshafen (Allemagne)

Mois d'octobre

Contact : Evelyne GISSELBRECHT Tél : 04 73 61 95 57

<http://www.fakuma-messe.de>

Batimat

Salon international de la construction

mois de novembre - Paris expo porte de versailles – France

Tél: 33 (0)1 47 56 51 02 Fax: 33 01 47 56 08 18

E-Mail: info@batimat.com Web: <http://www.batimat.com>

MIDEST

Marché international du sur-mesure industriel / Plasturgie

mois de novembre - Paris-Villepinte – France

<http://www.midest.com>

Plastics & Rubber Indonesia

Salon International des Plastiques et du Caoutchouc

mois de décembre - Jakarta (Indonésie)

Contact :

Promessa Tél : 33 (0)1 34 57 11 44 Fax : 33 (0)1 34 57 11 40

Go Plast.

Forum International de la Plasturgie et des Composites du Grand Ouest

Angers France.

Tel: 33(0)4 74 73 42 33 Fax: 33(0)4 74 73 45 22

33, cours de Verdun, BP 219

01106 Oyonnax Cedex

<http://www.go-plast.com>

7. Bibliographie

- Etude stratégique du secteur des plastiques, CEPI-API, Oct. 2000 ;
- DESSARTHE A. : Conception de pièces mécaniques en plastique et composite : guide, 2^{ème} édition 1996 ; 194 pages.
- Magazine des Arts et Métiers.
- Sites internet :
 - * www.ispa.asso.fr
 - * www.plasticway.com
 - * www.plasticmagazine.com
 - * www.lemoci.com
 - * www.techniquesdel'ingenieur.fr
 - * zybraplastics.com / matiere-plastique.com :
- www.zybraplastics.com : marché de négoce et de transformation des matières plastiques
- www.matiere-plastique.com : espace de mise en relation entre les intervenants : **transformateurs, fabricants et négociants de matériels et de matières premières.**
 - * www.plastibase.com : l'annuaire de référence des filières plastiques, composites et caoutchouc en France.
 - * www.edgplastique.com : le premier portail français d'information professionnelle du secteur de la plasturgie traitée en continu et en temps réel.
 - * www.plastiquesmagazine.com : Magazine d'information technique et économique sur les industriels du plastique, du caoutchouc et des composites.
 - * www.e-plastics.gr.jp : portail d'information pour l'industrie du plastique sur le marché asiatique : prix, produits, ...
 - * www.europages.com : l'annuaire de l'industrie du plastique en Europe ...